

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de PEROUSE
du 27 avril 2018

Présents : Mesdames Sophie LAMBOLEY - Hoda SAYER - Sylvie FUMEY - Laurence COURBOILLET - Danielle IDELON

Messieurs Christian HOUILLE - Jean-Marie AGHINA - Denis VOEGELE - François CHARMY - Denis BEAUSEIGNEUR - Eric COULON

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames Chantal VAUDOUR- Micheline TONIUTTI - -Messieurs Eric ANSART – Jean-Yves DRODE

Procurations : Chantal VAUDOUR donne procuration à Eric COULON
Micheline TONIUTTI donne procuration à Danielle IDELON
Eric ANSART donne procuration à Christian HOUILLE

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 mars 2018.
2. Tarifs communaux
3. Transfert compétences informatiques à Territoire Energie 90
4. Compétence défense extérieure contre l'incendie
5. Subventions aux associations
6. Dépôt permis construire de la Salle multi-accueil
7. Dossier SCHITTLY
8. Informations et questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 mars 2018

Monsieur Christian HOUILLE présente le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 mars 2018.
Après discussion et délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 mars 2018.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

2. Tarifs communaux

2.1 Tarifs 2018 du cimetière, de la distillerie et du pressoir

Il est proposé de maintenir les tarifs de 2017

Tarifs	2017	Augmentation pour 2017	2018
Cimetière concession 30 ans	120 €	0%	120 €
Cimetière concession 50 ans	240 €	0%	240 €
Columbarium concession 30 ans	1 300 €	0%	1300 €
Columbarium concession 50 ans	2 100 €	0%	2 100 €
Bois façonné (affouage)	8.50 € par stère	0%	8.50 € par stère
Distillerie	30 € par jour	0%	30 € par jour
Pressoir	15 € par jour	0%	15 € par jour

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs 2018 du cimetière, du columbarium, du bois façonné, de la distillerie et du pressoir.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

2.2 Tarifs de l'ALSH et de la cantine

En raison de la modification des rythmes scolaires (semaine de 4 jours à partir de la rentrée scolaire de septembre 2018), les tarifs ont été adaptés sans augmentation du coût horaire.

Tarifs ALSH 2018/ 2019 Forfait par semaine	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
	0 à 680	681 à 1200	1201 à 1600	> 1601	extérieur
Forfait matin	4.46	4.85	5.23	5.61	6.12
Forfait midi 1heure	4.46	4.85	5.23	5.61	6.12
Forfait midi 2 heures	8.93	9.69	10.46	11.22	12.24
Forfait 16h30 - 17h 30	4.46	4.85	5.23	5.61	6.12
Forfait 16h30 - 18h30	8.93	9.69	10.46	11.22	12.24

	2 enfants	3 enfants et plus
réduction	10%	15%

Tarif du repas
5,46 €

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs 2018 de l'ALSH et du repas.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

2.3 Tarif de la taxe locale sur la publicité extérieure

L'article L.2333-9 du code général des collectivités territoriales fixe les tarifs maximaux de taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Ces tarifs sont relevés chaque année dans une proportion égale au taux de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE en 2018 s'élève à 0,6 % (source INSEE).

Le tarif maximal pour une commune de moins de 50 000 habitants appartenant à un EPCI de 50 000 habitants et plus est de 20,80 € pour 2019 (20,60€ en 2018). Le maire propose d'appliquer le tarif maximal soit 20,80 €.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le tarif de la taxe locale sur la publicité extérieure.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

2.4 Tarif du mètre cube : carrière COUROUX

La commune de PEROUSE accorde à la Société COUROUX un droit de fortage (au sens des articles 105 et 119 du code minier et des textes pris pour leur application) exclusif en vue d'extraire des matériaux en contrepartie du paiement d'une redevance.

Cette redevance est modifiable pour chaque période annuelle et calculée en fonction de l'index Travaux Publics TP01 « index général tous travaux »

L'index Travaux publics TP01 de février n'étant pas encore publié, le vote de ce tarif est reporté à un prochain Conseil Municipal.

3. Transfert de la compétence informatique à Territoire Energie 90

La maintenance du matériel informatique devient de plus en plus complexe et requiert des compétences que nous n'avons pas.

Il est donc proposé de transférer la compétence informatique à Territoire Energie 90 (SIAGEP).

Territoire Energie 90 devient propriétaire du matériel et en assure la maintenance. La commune cède donc gratuitement ses matériels informatiques à la date de signature de la convention.

Le matériel sera renouvelé tous les 4 ans.

Les postes seront équipés du pack office professionnel Microsoft ainsi que d'un antivirus.

Le coût pour la commune sera de 5 015 € pour un serveur et 3 postes de travail (2 postes actuellement).

Les crédits ont été prévus au budget primitif 2018

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention de transfert de la compétence informatique à Territoire énergie 90

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

4. Compétences de défense extérieure contre l'incendie et la police administrative spéciale

Le service public de Défense extérieure contre l'incendie (DECI) est une compétence attribuée à la commune (Création de postes extérieurs d'incendie publics, leur maintenance, leur entretien, apposition de signalisation, le remplacement).

La communauté d'agglomération du Grand Belfort se propose de prendre cette compétence.

Le Grand Belfort assure déjà tout ou partie de ces missions.

La police administrative spéciale DECI a pour rôle de prendre un arrêté de DECI fixant les points d'eau incendie, décide de leur mise en place et arrête le schéma de DECI, fait procéder aux contrôles techniques de points d'eau

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable au transfert des compétences de défense extérieure contre l'incendie et de police administrative spéciale à la communauté d'agglomération du Grand Belfort.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

5. Subventions aux associations

Il est proposé de reconduire pour l'année 2018 le montant de la subvention versée en 2017 à chaque association.

Nom de l'Association	Ville	Subvention 2017	Subvention 2018
ACCA de Pérouse	PEROUSE	200	200
ADAPEI	BELFORT	200	200
AFSEP(Sclérose en plaque)	PEROUSE	80	80
Amicale Pétanque Pérousiennne	PEROUSE	200	200
Association "les PEP 90 "	BELFORT	50	50
Association de la Prévention Routière	BELFORT	100	100
Association d'Education Populaire	PEROUSE	200	200
Association des accidentés de la Vie FNATH	BELFORT	50	50
Association des parents d'élèves	PEROUSE	600	600
Association Handicap espoir	BELFORT	100	100
Association Sportive de Chèvremont	CHEVREMON	200	200
Bessoncourt Roppe Club Larivière	FONTAINE	200	200
Comité de Jumelage "BURKINA FASO	BELFORT	160	160
Coopérative scolaire	PEROUSE	650	650
FNACA	PEROUSE	200	200
Les Restaurants du Cœur	BELFORT	100	100
PEROUSE Amitié	PEROUSE	220	220
Résistance et déportation	BELFORT	50	50
Secours populaire français	BELFORT	110	110
Tennis Club l'Autruche	PEROUSE	200	200
VIA PETROSA	PEROUSE	200	200
Les Petites mains solidaires	PEROUSE	200	200
total		4270	4270

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition des subventions aux associations sous réserve de la réception du dossier demande de subvention complété par l'association.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

6. Dépôt du permis construire de la Salle multi-accueil

L'architecte Jean-Louis VADAM est prêt à déposer le permis de construire du nouveau bâtiment communal. Il est demandé d'autoriser le Maire à déposer le permis au service instructeur.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal autorise, à unanimité, le Maire à déposer le permis de construire de la salle multi-accueil.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

7. Dossier SCHITTLY

Annulation de la délibération N° 2018/02/11 du 23 mars 2018

Lors de la séance du 23 mars 2018, le conseil municipal a décidé de proposer le tracé de l'emplacement réservé N°3 du PLU dans le prolongement de la rue des Acacias.

Il se trouve que la commune a autorisé, par arrêté du 30 octobre 2013, monsieur Robert SCHITTLY, demeurant 11 rue des Marronniers à Pérouse, à aménager deux lots constructibles sur la parcelle AH 315 situé rue des Acacias à Pérouse et à y créer une voirie. Le conseil municipal confirme les termes de l'arrêté du 30 octobre 2013.

La délibération N° 208/02/11 du 23 mars 2018 va donc à l'encontre de l'arrêté du 30 octobre 2013, de ce fait, doit être rapportée.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide à la majorité de rapporter la délibération N° 2018/02/11.

Pour	Contre	Abstention
12	0	2

Suppression de l'emplacement réservé N° 3 rue des Acacias

Le Conseil municipal a décidé de retirer la délibération du 23 mars 2018

Il doit maintenant se prononcer sur la démarche à effectuer pour supprimer l'emplacement réservé N°3 situé sur la parcelle AH 326 appartenant aux héritiers SCHITTLY.

Cette suppression implique une modification du PLU.

Après en avoir discuté et délibéré le Conseil Municipal décide de supprimer l'emplacement réservé N°3 du PLU sur la parcelle AH 326 appartenant aux héritiers SCHITTLY au motif qu'il a été positionné de manière incohérente et qu'il s'agit d'une erreur matérielle.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

8. Informations et questions diverses

8.1 Projet d'implantation de la société COMAFRANC sur la commune de Pérouse

D'après les informations recueillies auprès du Grand Belfort, les responsables de la société COMAFRANC ont décidé d'abandonner le site de Pérouse, suite à l'avis défavorable des services de la Préfecture.

8.2 Salle multi-accueil

Deux réunions sont programmées avec les représentants des bureaux d'études :

- Le 18 mai à 10 heures avec le groupe de travail municipal
- Le 25 mai lors du Conseil Municipal à 20 heures

8.3 Projet d'aménagement rue des Rosiers

Il est nécessaire de déplacer un poteau électrique rue des rosiers. Enedis prendra les frais à sa charge.

Le Conseil Municipal ayant demandé au maire de se renseigner sur la faisabilité et le coût d'un enfouissement du réseau électrique dans cette rue, le maire a pris contact avec Territoire Energie 90 pour avoir une estimation du coût d'enfouissement du réseau électrique.

Un plan topographique de la rue des rosiers sera réalisé avant la mi-mai par Cabinet Rollin (géomètre).

8.4 Création de trottoirs Grande Rue – de la rue des Marguerites à la rue des Bleuets

Le maire propose également de faire un plan topographique de cette zone pour permettre l'aménagement le plus judicieux.

Il sera pris contact avec Optymo pour avoir les informations sur la création d'un quai d'embarquement, le remplacement de l'abribus et solliciter une subvention.

8.5 Divers

Il est demandé au maire par plusieurs conseillers l'aménagement de l'aire de jeux située derrière les courts de tennis.

Il est également demandé que les travaux soient réalisés sur les bâtiments communaux qui se dégradent et plus particulièrement sur le chœur de l'église.

La séance est levée 22 heures 50.

Délibérations du Conseil Municipal du 27 avril 2018

Délibérations	Objet	Vote	
N° 2018/03/01	Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 mars 2018	Pour :	14
		Contre :	00
		Abstention :	00
N° 2018/03/02	Tarifs communaux	Pour :	14
		Contre :	00
		Abstention :	00
N° 2018/03/03	Tarifs de L'ALSH	Pour :	14
		Contre :	00
		Abstention :	00
N° 2018/03/04	Tarifs de la taxe locale sur la publicité	Pour :	14
		Contre :	00
		Abstention :	00
N° 2018/03/05	Transfert de la compétence informatique à territoire Energie 90	Pour :	14
		Contre :	00
		Abstention :	00
N° 2018/03/06	Compétences de défense extérieure contre l'incendie et la police administrative spéciale (DECI)	Pour :	14
		Contre :	00
		Abstention :	00
N° 2018/03/07	Attribution subvention aux associations	Pour :	14
		Contre :	00
		Abstention :	00
N° 2018/03/08	Dépôt du permis de la salle multi-accueil	Pour :	14
		Contre :	00
		Abstention :	00
N° 2018/03/09	Dossier SCHITTLY : annulation de la délibération n° 2018/02/11 du 23 mars 2018	Pour :	12
		Contre :	00
		Abstention :	02
N° 2018/03/10	Dossier SCHITTLY : suppression de l'emplacement réservé n° 3 rue des Acacias	Pour :	14
		Contre :	00
		Abstention :	00

Séance du 27 avril 2018

Présents :	Noms et Prénoms	Signatures	Observations
	Madame Chantal VAUDOUR	Absente excusée	Donne procuration à Eric COULON
	Madame Laurence COURBOILLET		
	Madame Micheline TONIUTTI	Absente excusée	Donne procuration à Danielle IDELON
	Madame Sylvie FUMEY		
	Madame Danielle IDELON		
	Madame Sophie LAMBOLEY		
	Madame Hoda SAYER		
	Monsieur Christian HOUILLE		
	Monsieur Éric ANSART	Absent excusé	Donne procuration à Christian HOUILLE
	Monsieur Denis VOEGELE		
	Monsieur Jean-Marie AGHINA		
	Monsieur Denis BEAUSEIGNEUR		
	Monsieur François CHARMY		
	Monsieur Éric COULON		
	Monsieur Jean-Yves DRODE	Absent excusé	

